



Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur

du 26 novembre 2008

à MARCKOLSHEIM (67)

Le Comité Directeur a été convoqué en séance ordinaire le 18 novembre 2008 et publication en a été faite à la porte du siège et par insertion dans la presse régionale.

La séance se tient dans la salle du conseil à la mairie de Marckolsheim (67).

A 18 heures 35, le Président Monsieur Jean-Pierre PIELA, fait procéder à l'appel nominatif des délégués.

NOM	Titre	Présence	Procuration		Voix	
			à MM.	Nbre	Présentes	Présentes et représentées
ANDRES Claude	Délégué	1			1	1
BRUNSWILLER Claude	Délégué	1			1	1
BRUDER Eric	Délégué	1			1	1
DEMANGE René	Délégué	0	HELFTER	1	0	1
GUTH Alexandre	Délégué	1			1	1
HAEFFELI Jean-Marie	Délégué	1			1	1
HAUSWALD René	Délégué	1			1	1
HEINRICH Benoît	Délégué	1			1	1
HELFTER Jacques	Délégué	1			1	1
HILBERT Jean-Claude	Délégué	0	HEINRICH	1	0	1
HUCHELMANN Jean-Daniel	Délégué	1			1	1
HUMLER Xavier	Délégué	0	KOCHER	1	0	1
IMBS Jean-Paul	Délégué	1			1	1
JESER Philippe	Délégué	1			1	1
KLETHI Eric	Délégué	0	IMBS	1	0	1
KOCHER Michel	Délégué	1			1	1
KRETZ André	Délégué	0	ROESZ	1	0	1
KUBLER Maurice	Délégué	1			1	1
LEGOLD Richard	Délégué	1			1	1
LEININGER Gilbert	Délégué	0			0	0
MERTZ Francis	Délégué	1			1	1
OTTENWAELDER Christian	Délégué	1			1	1
OUMEDJKANE Michel	Délégué	1			1	1
PERNET Olivier	Délégué	0			0	0
PFLIEGERSDOEFFER Frédéric	Délégué	1			1	1
PIELA Jean-Pierre	Délégué	1			1	1
POTTIER Bénédicte	Déléguée	0			0	0
ROESZ Servais	Délégué	1			1	1
ROMY Stéphane	Délégué	1			1	1
ROTH Marc-Daniel	Délégué	0	PIELA	1	0	1
ROYER Jean-François	Délégué	0			0	0
SAETTEL Christophe	Délégué	1			1	1
SCHEPLER Christiane	Déléguée	1			1	1
SOHLER Jean-Marie	Délégué	0	LEGOLD	1	0	1
			TOTAL	7	23	30

Membres	34
Quorum	18
Membres présents	23

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se dérouler.

M. Jean-Pierre PIELA, Président, accueille les membres du Comité Directeur, les services du SMICTOM, M. VIALON, Trésorier et la presse. Il remercie Monsieur le Maire de la Commune de MARCKOLSHEIM pour la mise à disposition de cette salle de réunion. Il se dit très heureux de se retrouver pour la deuxième fois à Marckolsheim cette semaine dans le cadre des activités du SMICTOM et évoque la réunion publique organisée avec les élus de la Communauté de Communes qui s'est déroulée dans les meilleures conditions. Il précise que les débats ont été calmes, contrairement à ce qui était relaté dans l'un des journaux locaux.

M. PFLIEGERSDOEFFER, Maire de Marckolsheim, adresse un message de cordiale bienvenue aux membres du Comité Directeur dans cette salle du Conseil qui a accueilli le SMICTOM à de nombreuses reprises. Il confirme que les débats avec la Communauté de Communes pour la présentation de l'opération « Nouveaux Dispositifs de Collecte » ont été d'une excellente tenue.

Il présente la ville de Marckolsheim, chef-lieu de canton dont la population s'élève à 4 200 habitants suite au dernier recensement. Son existence remonte au Moyen-âge. La ville a été détruite en grande partie lors de la 2^{ème} guerre mondiale. Sa proximité avec l'Allemagne et le Rhin ont contribué à son essor économique. Marckolsheim fait partie d'un bassin de vie qui polarise des populations au-delà du seul département du Bas-Rhin, ce qui engendre d'importantes collaborations.

M. PFLIEGERSDOEFFER souhaite aux membres du Comité Directeur une bonne soirée de travail.

M. PIELA entame les points à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 5 novembre 2008

Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur du 5 novembre 2008 qui a été préalablement adressé à l'ensemble des délégués, est approuvé en l'état.

2. Installation de M. Eric BRUDER en qualité de membre du Comité Directeur, représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent, en remplacement de M. Didier LEGRAND

Le Comité Directeur approuve la désignation de M. Eric BRUDER, représentant de la Communauté de Communes du Val d'Argent, en qualité de membre du Comité Directeur, en remplacement de M. Didier LEGRAND.

Adopté à l'unanimité

3. Finances - marchés

3.1. Approbation du budget primitif 2009

M. PIELA explique que dans la continuité de la décision du Comité-Directeur du 7 novembre 2007 qui a approuvé la généralisation des Nouveaux Dispositifs de Collecte et de lancement du projet HORIZON 2010, le SMICTOM a engagé début octobre 2008 les enquêtes préalables à la dotation des nouveaux bacs à puce gris et jaunes et a passé le marché de retrait des anciens bacs verts et bruns et la commande des nouveaux bacs gris et jaunes. Ce programme s'achèvera fin 2009 afin d'assurer la mise en application de la Redevance Incitative Unique au 1^{er} janvier 2010.

Courant 2009, le Comité-Directeur du SMICTOM prendra la délibération réglementaire qui lui donnera compétence pour déterminer le mode de facturation des déchets ménagers sur son territoire, à savoir la redevance incitative qui sera calculée sur la base du volume du bac gris.

Cette décision s'inscrira dans le processus réglementaire de prise de compétence par le SMICTOM et s'imposera aux 9 Communautés de Communes du territoire du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE.

Lors de sa séance du 5 novembre 2008, le Comité-Directeur a examiné le plan pluriannuel d'investissements qui sera mis en œuvre, selon les capacités d'investissements du SMICTOM à moyen terme. Ces investissements sont les suivants :

- **Unité de tri compostage de SCHERWILLER** : extension et mise aux normes des bâtiments d'exploitation, des vestiaires sanitaires et des locaux de stockage
- **Unité de compostage** : installation d'un crible et extension de la plateforme de compostage afin de répondre à la norme NFU 44051 au 1^{er} mars 2009
- **Déchèteries** : extension de la déchèterie de Scherwiller et mise en œuvre des dispositifs de contrôle des entrants dans les 8 déchèteries ainsi que de caméras de vidéosurveillance
- **Centre de tri** : étude d'optimisation du tri des déchets recyclables
- **Décharge de Val de Villé** : réhabilitation de l'ancienne décharge de Val de Villé
- **CSDND de CHATENOIS** : aménagement de l'extension du CSDND :
 - o Mise en place de la couverture finale sur la partie ancienne du site arrivée en fin d'exploitation depuis 2004 comprenant : le traitement des biogaz, des lixiviats ainsi que l'aménagement d'un bassin des lixiviats et des eaux pluviales, les fossés périphériques
 - o Aménagement du casier Nord permettant la poursuite de l'exploitation du site en exploitation
- **Achats de matériels et de véhicules pour les services opérationnels** : bennes de collecte des ordures ménagères, grue pour la collecte des conteneurs d'apport volontaire, logiciels et matériels informatiques, installations et matériels pour le centre de tri et le service collecte.

Lors de sa séance du 5 novembre 2008, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le Comité Directeur a fixé un objectif d'augmentation de la contribution des usagers de 3 % pour l'année 2009. Les investissements inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement sont les suivants :

Détail	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement	Amortissement annuel
Mise en place des systèmes de collecte (08NDC)	6 400 000,00 €	-800 000,00 €	426 666,67 €
Logiciel de gestion intégrée (08LGI)	160 000,00 €	17 940,00 €	40 000,00 €
Informatisation des BOM	90 000,00 €	11 500,00 €	30 000,00 €
Informatisation des suivis de collecte	60 000,00 €	1 500,00 €	20 000,00 €
Achats de matériels spécifiques (grue,...)	180 000,00 €	20 000,00 €	22 500,00 €
Garage BOM	1 000 000,00 €	10 000,00 €	
Contrôle des entrants + Aménagements	1 500 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
Extension des déchetteries + Aménagements	985 000,00 €	-200 000,00 €	
Etude d'optimisation	60 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Crible	450 000,00 €	80 000,00 €	56 250,00 €
Plateforme de stockage	360 000,00 €	10 000,00 €	
Modernisation du traitement	3 000 000,00 €	166 666,67 €	
Etudes d'optimisation (Eco Emballages)		0,00 €	0,00 €
Modernisation du traitement	600 000,00 €		
Couverture finale	2 000 000,00 €	36 500,00 €	
Casier Nord	1 400 000,00 €	15 000,00 €	
Batiment et stockage	2 800 000,00 €	70 000,00 €	
Décharge de Villé	300 000,00 €	10 000,00 €	
Moyens de facturation	26 000,00 €	259 000,00 €	8 666,67 €
Investissements divers annuels	4 472 000,00 €		50 000,00 €
Total	25 843 000,00 €	-271 893,33 €	724 083,33 €

Cet objectif de limitation rigoureuse de la redevance va provoquer l'obligation pour le SMICTOM :

- 1) de **dégager des pistes d'économies supplémentaires** concernant les dépenses de fonctionnement et tout particulièrement concernant l'impact des nouveaux investissements programmés sur chaque dispositif de collecte et de traitement. La stricte application du

règlement de collecte tant au niveau de la qualité que de la quantité des déchets collectés, en porte à porte et dans les déchèteries devront générer une diminution des tonnages entrants et donc une diminution des frais de traitement.

2) de trouver des solutions pour **augmenter les recettes** en fonction des process gérés par le syndicat, à savoir :

- le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux
- le centre de tri
- l'unité de compostage
- les déchèteries.

3) de **définir ses capacités d'investissements** en cohérence avec la possibilité de compenser les charges des nouveaux investissements sans provoquer d'augmentation de la Redevance OM au-delà des limites fixées par le Comité Directeur en intégrant la mise en œuvre d'une nouvelle redevance au 1^{er} janvier 2010 sur la base du volume du bac gris, base qui provoquera inévitablement des variations dans les factures des usagers en fonction :

- du choix du volume de leur bac
- des tarifs actuels, différents dans chaque Communauté de Communes.

3.1.1. Présentation du budget primitif 2009 :

A. La section d'investissement de l'année 2009 :

Les dépenses d'investissement diminuent de 2,46 % par rapport au BP 2008. En raison de l'obligation de mener des études approfondies, d'organiser des négociations concernant certains investissements programmés en 2008, de respecter le planning d'exécution des opérations (consultations, mises en œuvre, chantier), plusieurs dépenses d'investissements seront reportées en 2009. Ces reports seront effectués lors de l'approbation du budget supplémentaire 2009 qui sera présenté au Comité Directeur au printemps 2009 lorsque le compte administratif 2008 aura été approuvé.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

ADMINISTRATION : informatique, mobilier	320.000 €
CSDND : Investissements	500.000 €
DECHETERIES : Contrôle des matériaux entrants	1 500.000 €
CENTRE DE TRI : Investissements	60.000 €
BATIMENT D'EXPLOITATION + STOCKS	1 500.000 €
COLLECTE : BOM + Grue	800.000 €
NOUVEAUX DISPOSITIFS DE COLLECTE	2 500 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

SUBVENTIONS :	190 000 €
EMPRUNTS :	3 180 000 €
AUTOFINANCEMENT :	4 000 000 €

Les recettes d'investissement : les prévisions intègrent :

- le virement de la section de fonctionnement représentant l'autofinancement des investissements
- les subventions d'équipement
- le remboursement du FCTVA
- les amortissements
- ainsi que les emprunts qui permettront d'équilibrer la section d'investissement.

Il faut noter que le montant des emprunts inscrits au chapitre 16 en recettes d'investissement pour un montant de 4 146 227 € sera modifié lors de l'approbation du budget supplémentaire 2009, en fonction des arbitrages qui seront rendus après la clôture du compte administratif de l'exercice 2008, et plus particulièrement des excédents reportés.

B. La section de fonctionnement de l'année 2009 :

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,90 % par rapport au BP 2008. Les recettes de fonctionnement équilibrent les dépenses de fonctionnement par une contribution des Communautés de Communes augmentée de 3 % par rapport à 2008.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le détail des charges de fonctionnement est présenté par centres de coûts dans le cahier explicatif du BP 2009.

- Les charges à caractère général du chapitre 11 (frais de traitement et de maintenance) augmentent de 4,74 % malgré une augmentation des tonnages à traiter.
- Les charges de personnel (CH 12) augmentent à titre exceptionnel de 16,07 % en intégrant les ambassadeurs du tri recrutés en contrat à durée déterminée pour la durée des enquêtes menées dans le cadre des Nouveaux Dispositifs de Collecte jusqu'au 31/12/2009. Ces ambassadeurs du tri sont recrutés afin de réaliser les enquêtes auprès des 55 000 ménages et des 6 000 professionnels. Ces charges de personnel seront imputées en section d'investissement et n'auront donc pas un impact direct sur la redevance des usagers.
- Les charges financières (CH 66) diminuent de 15,93 % en raison de l'arrivée à terme de l'emprunt concernant la construction de l'UTC de SCHERWILLER.
- Les dotations aux amortissements (CH 42 - Opérations d'ordre entre sections) et la provision de post-exploitation du CSDND (CH 68) augmentent conjointement de 2,68 % en raison de l'intégration des nouveaux investissements. Cette dépense représente l'autofinancement de la section d'investissement.
- Les autres charges de gestion courante (CH 65) augmentent de 0,86 %.
- Le virement à la section d'investissement (autofinancement) diminue de 17,14 % et participe au remboursement en capital de la dette.
- Les dépenses imprévues ont diminué de 90,18 % car en 2008 le SMICTOM avait intégré sur ce chapitre les charges liées aux Nouveaux Dispositifs de Collecte n'étant pas assuré de l'imputation des dépenses entre la prestation à l'entreprise privée ou en régie concernant les nouveaux dispositifs de collecte.

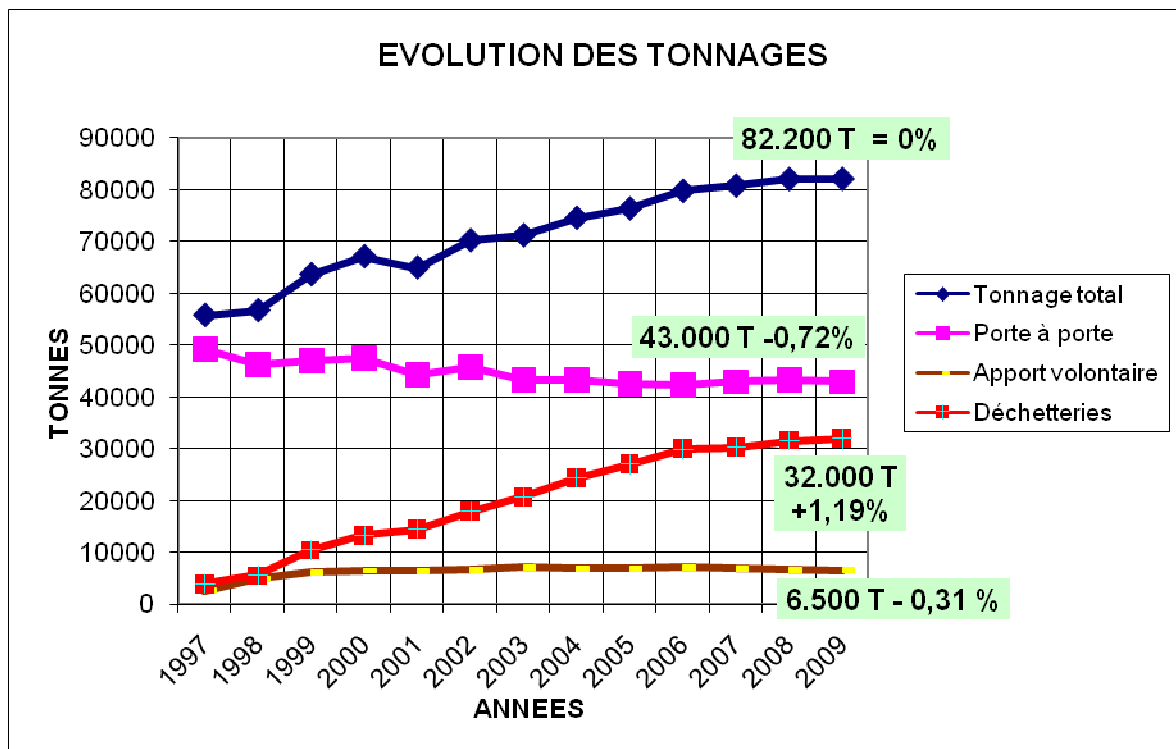
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Les ventes de matières augmentent de 9,70 %
- Les dotations (CH 74) baissent de 7,77 %. Ils concernent le soutien financier d'ECO EMBALLAGES qui diminue en raison de l'application des clauses du contrat « Barème D » qui intègrent l'obligation de caractériser les matières recyclées sortant du centre de tri, en excluant du soutien financier les emballages « non ménagers ». Cela signifie que les tonnages d'emballages provenant des artisans et des commerçants et les films plastiques ne sont plus soutenus financièrement et génèrent un coût non compensé pour le SMICTOM.
- Les autres produits (CH75) diminuent de 58,35 %. Ils concernent les subventions sur certains postes aidés antérieurement
- Le chapitre 13 (Atténuation de charges) diminue de 68,94 %. Il concerne les indemnités journalières versées par les assurances statutaires.
- L'augmentation de la contribution moyenne des Communautés de Communes a été fixée à 3 %, conformément à la décision du Comité Directeur du 5 novembre 2008 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

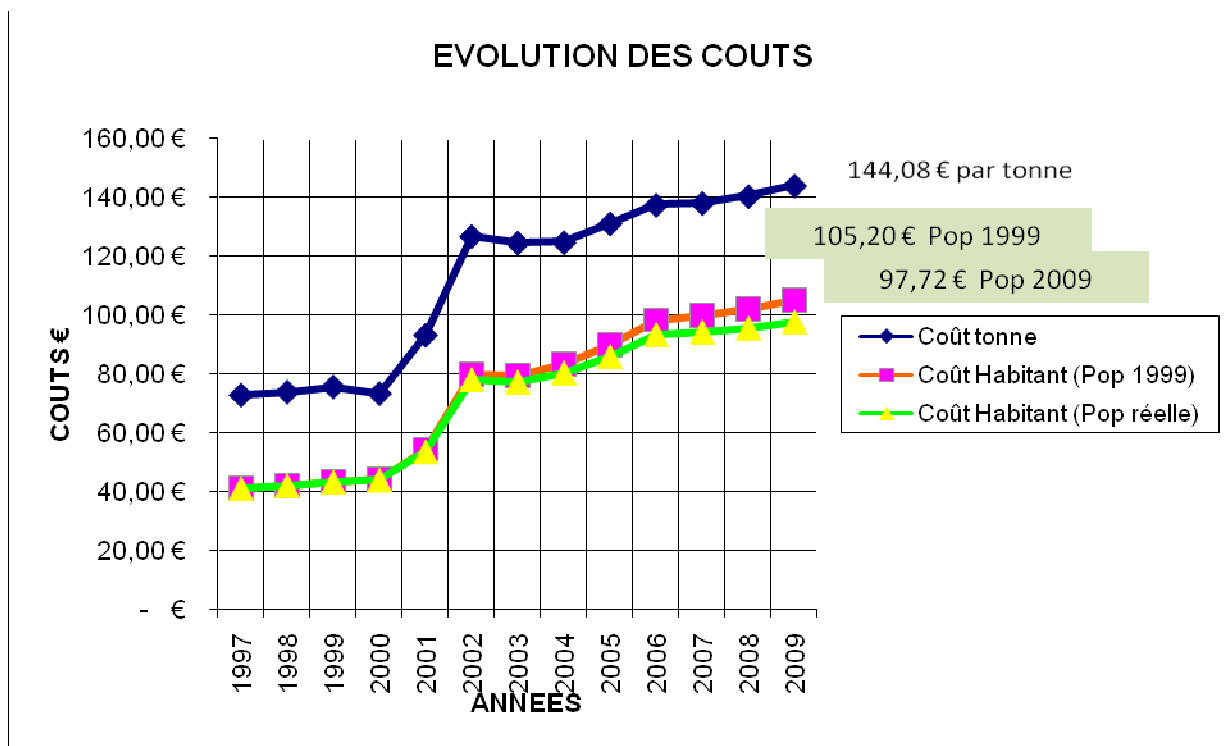
3.1.2. Analyse technique et financière des activités de collecte et de traitement du SMICTOM

A. Evolution des tonnages collectés et traités

L'évolution projetée des tonnages à traiter par le SMICTOM en 2009 se présente comme suit :



B. Evolution des coûts



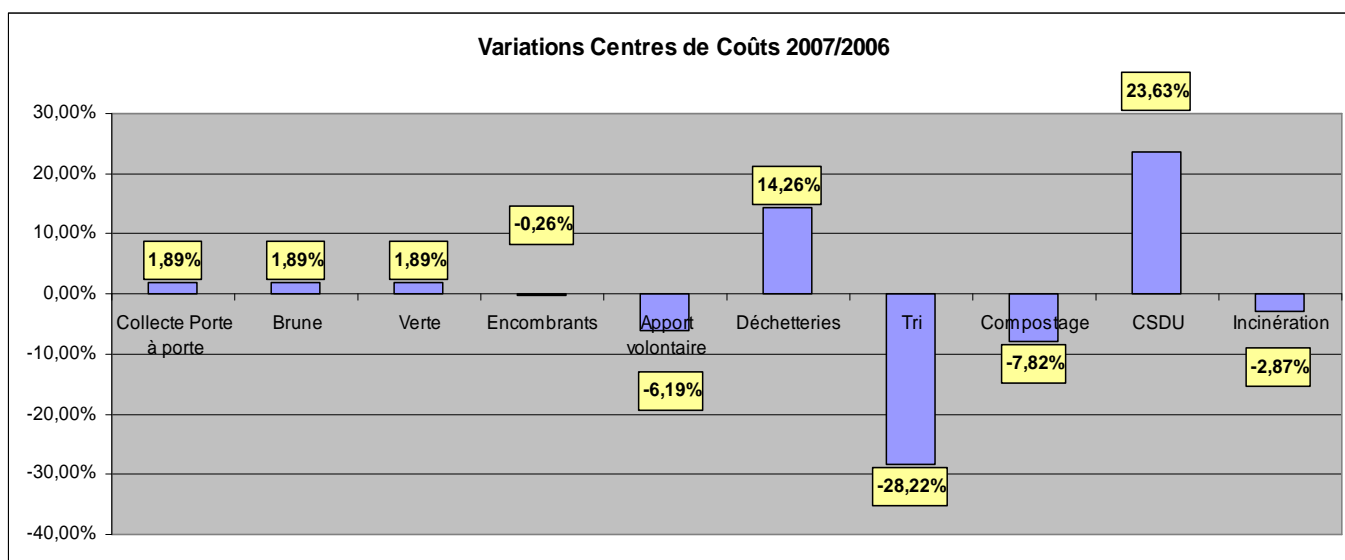
Les coûts des prestations par tonne, Collecte et Traitement, du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE correspondent à la moyenne nationale alors que les coûts/habitants sont supérieurs. Cette situation découle du fait que les tonnages globaux collectés dans le SMICTOM d'ALSACE CENTRALE sont nettement supérieurs aux moyennes nationales et régionales.

C. Le Budget primitif 2009 présenté par centres de coûts

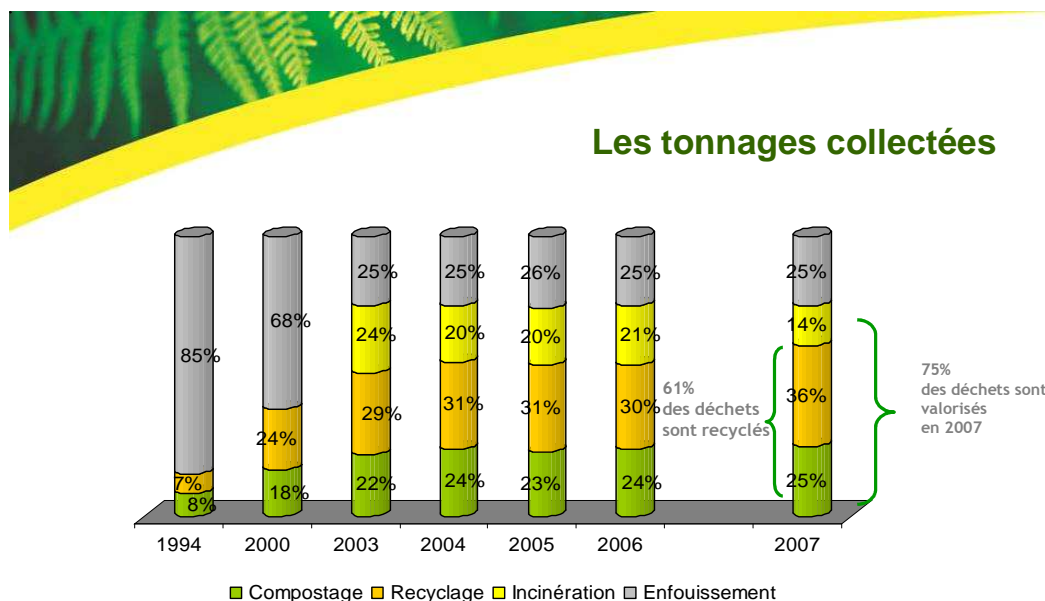
	A la tonne					
2009	Tonnage	Coût brut	Charges ind.	Coût brut total	Attenuations	Coût net
Collecte Porte à porte	42960	123,51 €	12,15 €	135,66 €	24,93 €	110,74 €
Brune	9900	214,39 €	21,09 €	235,48 €	43,27 €	192,22 €
Verte	33000	96,47 €	9,49 €	105,97 €	19,47 €	86,50 €
Encombrants	60	452,25 €	12,15 €	464,40 €	- €	464,40 €
Apport volontaire	6501	42,57 €	12,15 €	54,73 €	19,12 €	35,60 €
Déchetteries	32076,3	59,37 €	12,15 €	71,52 €	8,76 €	62,76 €
Tri	9660	220,55 €	12,15 €	232,70 €	167,51 €	65,20 €
Compostage	35348	41,04 €	12,15 €	53,19 €	2,64 €	50,55 €
CSDU	22730	52,46 €	12,15 €	64,61 €	0,87 €	63,74 €
Incinération	10300	73,02 €	12,15 €	85,17 €	2,41 €	82,76 €
SMICTOM	81537,3	159,93 €	23,79 €	183,72 €	39,64 €	144,08 €

M. OTTENWALDER remarque qu'il est prévu d'enfouir 22 730 tonnes de déchets au CSDND de Châtenois alors que l'arrêté préfectoral limite les apports à 20 000 tonnes par an.

M. PATRIS répond que dans le tonnage total sont inclus les refus lourds du centre de compostage qui sont utilisés comme matériaux de recouvrement et qui ne sont pas concernés par cette limitation.



D. Les objectifs de valorisation des déchets du SMICTOM



Objectifs nationaux Recyclage Matières : 35% en 2012 et 45% en 2015.



12

Ces objectifs se sont améliorés en 2007 par rapport aux années précédentes à savoir :

RECYCLAGE MATIERES : 61 %
COMPOSTAGE : 25 %
RECYCLAGE : 36 %

VALORISATION : 75 %
COMPOSTAGE : 25 %
RECYCLAGE : 36 %
VALORISATION ENERGETIQUE : 14 %

3.1.3. Le Budget Primitif de l'exercice 2009 présenté en charges et en recettes par nature

Un cahier intitulé "Budget Primitif 2009" a été joint à l'invitation du Comité-Directeur. Il apporte tous les éléments techniques et financiers concernant le BP 2009.

Sur proposition de la Commission des Finances et après délibération, le Comité Directeur,

Approuve le budget primitif de l'exercice 2009 tel que présenté, par chapitre et par opération en section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	15.121.722,00 €
RECETTES :	15.121.722,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	5.666.449,00 €
RECETTES :	5.666.449,00 €

Fixe comme suit la contribution des Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2009 selon la fréquence et la nature du service réalisé dans chaque commune ;

Communauté de Communes de	Nombre d'habitant	Contribution totale 2009	Acompte n°1	Acompte n°2	Acompte n°3	Acompte n° 4/solde	2008	
			<i>Echéance : 31/03/09</i>	<i>Echéance : 30/06/09</i>	<i>Echéance : 30/09/09</i>	<i>Echéance : 30/11/09</i>	Montant	Variation
BARR	15 326	1 641 604,02 €	410 401,03 €	410 401,03 €	410 401,03 €	410 400,93 €	1 593 906,57 €	2,992%
BENFELD	15 176	1 655 820,84 €	413 955,24 €	413 955,24 €	413 955,24 €	413 955,12 €	1 607 421,59 €	3,011%
BERNSTEIN ET DE L'UNGERSBERG	5 387	549 635,61 €	137 408,91 €	137 408,91 €	137 408,91 €	137 408,88 €	533 911,41 €	2,945%
GRAND RIED	7 458	760 939,74 €	190 234,95 €	190 234,95 €	190 234,95 €	190 234,89 €	739 170,47 €	2,945%
MARCKOLSHEIM	7 667	782 264,01 €	195 566,01 €	195 566,01 €	195 566,01 €	195 565,98 €	759 884,68 €	2,945%
RHIN	8 778	895 619,34 €	223 904,85 €	223 904,85 €	223 904,85 €	223 904,79 €	869 997,10 €	2,945%
SELESTAT	31 809	3 337 395,64 €	834 348,92 €	834 348,92 €	834 348,92 €	834 348,88 €	3 238 143,03 €	3,065%
VAL D'ARGENT	10 303	1 128 102,61 €	282 025,65 €	282 025,65 €	282 025,65 €	282 025,66 €	1 095 105,08 €	3,013%
VILLE	9 768	996 629,04 €	249 157,29 €	249 157,29 €	249 157,29 €	249 157,17 €	968 117,07 €	2,945%
	111 672	11 748 010,85 €	2 937 002,85 €	2 937 002,85 €	2 937 002,85 €	2 937 002,30 €	11 405 657,00 €	3,002%
population fictive	120 216							

Augmentation
population 0,74% Annuelle

	2007	2008	2009	Variation
V1+B1	109,64 €	111,83 €	115,25 €	3,06%
V1+B0,5	97,16 €	99,11 €	102,03 €	2,95%
V1+B1+S	117,95 €	120,29 €	124,05 €	3,13%
Chât/Scherw	51,59 €	52,62 €	54,20 €	2,99%

Fixe comme suit les autres tarifs et contributions pour mise en application à compter du 1er janvier 2009 :

TARIFS 2009				
Contributions des Communautés de Communes				
Collecte verte	Collecte Brune		Collecte Supplémentaire	Contribution
Semaine	Semaine	Quinzaine	4 mois	Habitant / an
X	X		X	124,05 €
X	X			115,25 €
X		X		102,03 €
Châtenois / Scherwiller				54,20 €
Autres contributions				
Enfouissement des D.I.B. (avec un coefficient de foisonnement de 30% lorsque la densité est inférieure à 0,31 - y compris TGAP), la tonne				148,00 €
Traitement de déchets résiduels, la tonne.				108,00 €
Traitement de déchets résiduels, m3.				15,50 €
Rachat de carte de badgeage				7,50 €
Tarifs déchetteries				
Apport de D.I.B. (déchets verts) en déchetterie, le m3				7,00 €
Apport de D.I.B. (gravats) en déchetterie, le m3				32,00 €
Apport de D.I.B. (Ferrailles) en déchetterie, le m3				- €
Apport de D.I.B. (Papiers et cartons) en déchetterie, le m3				- €
Apport de D.I.B. (incinérables) en déchetterie, le m3				27,00 €
Apport de D.I.B. (BOIS) en déchetterie, le m3				11,00 €
Apport de D.I.B. (DECHETS ULTIMES) en déchetterie, le m3				27,00 €
Apport de D.I.B. (NEONS) en déchetterie, l'unité				0,40 €
Coût Main D'Œuvre déchetterie, l'heure				30,00 €

Prestations spéciales	
Coût prestation BOM avec équipage, l'heure	160,00 €
Coût prestation BOM sans équipage, l'heure	50,00 €
Coût prestation ampliroll avec équipage, l'heure	67,00 €
Coût prestation ampliroll sans équipage, l'heure	39,00 €
Location d'une benne type ampliroll, la journée	1,50 €
Livraison bacs, 1 à 8 bacs 2 roues ou 1 à 3 bacs 4 roues, une livraison	20,00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 60 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	0,95 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 80 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	1,00 €
Collecte et traitement d'un bac brun ou jaune de 120 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	1,15 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 180 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	1,35 €
Collecte et traitement d'un bac brun ou jaune de 240 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	1,50 €
Collecte et traitement d'un bac brun ou jaune de 340 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	1,80 €
Collecte et traitement d'un bac brun ou jaune de 750 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	3,05 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 60 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	1,80 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 80 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	2,15 €
Collecte et traitement d'un bac vert ou gris de 120 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	2,80 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 180 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	3,80 €
Collecte et traitement d'un bac vert ou gris de 240 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	4,85 €
Collecte et traitement d'un bac vert ou gris de 340 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	6,50 €
Collecte et traitement d'un bac vert ou gris de 750 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	13,50 €
Tarifs des récipients de collecte sans puce	
Récipient de 120 litres normalisé	21,00 €
Récipient de 240 litres normalisé	29,00 €
Récipient de 340 litres normalisé	54,00 €
Récipient de 750 litres normalisé	127,00 €
Récipient brun de 340 litres operculé	78,00 €
Serrure pour bac operculé	24,00 €
Tarifs des récipients de collecte avec puce	
Récipient de 60 litres normalisé	25,00 €
Récipient de 80 litres normalisé	25,00 €
Récipient de 120 litres normalisé	26,00 €
Récipient de 180 litres normalisé	36,00 €
Récipient de 240 litres normalisé	36,00 €
Récipient de 340 litres normalisé	55,00 €
Récipient de 770 litres normalisé	127,00 €
Récipient brun de 340 litres operculé	81,00 €
Serrure pour bac operculé	24,00 €
Plus-value colonne enterrée (travaux non compris)	
Colonne enterrée jaune (recyclables)	4 394,00 €
Colonne enterrée gris (OMR)	4 550,00 €
Colonne enterrée verte (verre)	4 350,00 €

- Approuve** le plan d'effectif (état du personnel) joint au budget primitif 2009 selon l'état joint aux états budgétaires ;
- Décide** de l'application du régime indemnitaire et vote à cet effet un crédit total de 666 586,00 € aux articles correspondants, de même que la reconduction du régime d'astreinte ;
- Décide** l'attribution d'une subvention de 6 500 € à l'amicale du personnel du SMICTOM (article 65738), la prise en charge de la part autorisée de la cotisation à la Mutuelle de l'Est et vote un crédit total de 20 000 € (article 6478) ;
- Décide** de la prise en charge de la cotisation garantie obsèques et de la cotisation pour l'adhésion de l'ensemble de ces agents en activité au C.N.A.S. auprès du groupement d'action social pour un montant de 21 300 € (article 6474) ;
- Décide** la réalisation au cours de l'année 2009 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget.

Adopté à l'unanimité

3.2. Provision pour post exploitation du CSDND

M. PIELA rappelle que le Comité Directeur avait décidé, lors de la séance du 5 décembre 2007, de constituer une provision annuelle de post-exploitation pour le CSDND d'un montant de 200 000 €. Cette provision devra permettre de financer les travaux de couverture du site ainsi que son suivi sur une période de 30 ans après la fin de l'exploitation.

Conformément au cadre réglementaire relatif au provisionnement des charges de post exploitation, les imputations ci-dessous, doivent être intégrées dans une procédure de droit commune (non budgétaire) les écritures à passer sont les suivantes :

Dépenses :

Section de fonctionnement - article 6815 - Dotations aux provisions

Recettes :

Section d'investissement - article 157 - Provisions pour gros entretien

M. VIALON, Trésorier, confirme qu'il s'agit d'une écriture interne qui a pour but de faire ressortir cette provision, sans avoir d'impact budgétaire.

M. KOCHER trouve qu'il est incohérent de bloquer ces sommes et devoir faire un emprunt pour financer les investissements futurs.

M. GALMICHE répond qu'il est possible d'effectuer un placement de Trésorerie afin de percevoir des intérêts.

M. ROMY demande s'il ne serait pas possible de provisionner une somme plus importante.

M. PATRIS explique la somme de 200 000 € a été calculée sur la base d'une maquette nationale qui est la suivante : tonnage annuel enfouis au CSDND (soit 20 000 tonnes) multiplié par 10 € par tonne. Ces 10 € intègrent toutes les charges d'exploitation annuelles d'un Centre de Stockage tel que celui exploité à Châtenois.

M. MERTZ se déclare favorable à la proposition car il s'agit d'assurer la pérennité du site.

M. PIELA ajoute que le provisionnement pour post-exploitation est conforme au principe « pollueur - payeur » qui consiste à ne pas faire supporter financièrement aux générations futures les décisions actuelles.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur

Approuve l'imputation de la provision post-exploitation pour le CSDND dans une procédure de droit commun (non budgétaire).

Approuvé à l'unanimité

3.3. Imputation des charges de l'opération Nouveaux Dispositifs de Collecte en section d'investissement :

M. PIELA explique que lors de l'élaboration du BP 2008, l'ensemble des charges concernant l'opération Nouveaux Dispositifs de Collecte a été imputée en section d'investissement. Ces charges consistent en :

- Charges de personnel : CH 12
 - o Personnels titulaires
 - o Personnels non titulaires
 - o Personnels intérimaires
 - o Charges salariales et patronales, médecine du travail, etc...
- Charges d'exploitation : CH 11
 - o Mise en œuvre des moyens : locations de véhicules, carburants, assurances, petits matériels divers, locations de matériel
 - o Frais liés à la communication institutionnelle et de terrains auprès des usagers, des élus et des partenaires institutionnels
 - o Outils de communication et impressions de tous les documents liés à l'organisation et aux consignes de tri des déchets : Ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables, points d'apport volontaire ;
 - o Signalétique des différents conteneurs et points d'apports volontaires

M. VIALON, Trésorier, explique qu'il convient d'inscrire en section d'investissement toutes les dépenses qui apportent un plus au patrimoine de la collectivité. En ce qui concerne l'opération « Nouveaux Dispositifs de Collecte », il est parfois difficile de distinguer les frais qui relèvent de l'investissement et ceux qui relèvent du fonctionnement.

Par conséquent, il est proposé au Comité Directeur de prendre une délibération qui approuve l'inscription en section d'investissement de toutes les dépenses annexes à la mise en place de la redevance incitative, opération lourde et exceptionnelle.

M. KOCHER demande si le SMICTOM pourra récupérer le FCTVA.

M. VIALON confirme ce fait.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur

Confirme l'imputation des charges précitées en section d'investissement soit directement, soit par écriture d'ordre ;

Décide d'un amortissement sur une période de 15 ans desdits coûts, correspondant à la durée d'exploitation des contenants mis en place

Approuvé à l'unanimité

M. PFLIEGERSDOERFFER quitte la salle à 19h30.

4. Informations

M. PIELA informe le Comité Directeur que le SMICTOM a été distingué par le prix ECOTOP remis par ECO EMBALLAGES le 22 octobre 2008 à trois collectivités remarquables pour leurs actions en matière de recyclage en France et d'implication dans l'amélioration de la qualité du tri.

Le SMICTOM a obtenu également le label QUALIPLUS qui a été attribué conjointement par l'ADEME et ECO EMBALLAGES à 5 collectivités en France en 2008 pour leurs performances en matière de gestion et de qualité du service collecte : niveau de services, maîtrise des coûts, amélioration des performances, amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité

M. PIELA souhaite associer à ce succès les membres de l'ancien Comité Directeur qui ont défini les orientations à suivre et remercie chaleureusement tout le personnel du SMICTOM qui met en œuvre sur le terrain ces choix politiques avec beaucoup d'efficacité.

M. PATRIS, Directeur, se dit honoré, au nom de ses collaborateurs, par ces distinctions car il n'est pas facile tous les jours de réaliser ces challenges. Il ajoute qu'il n'a pas besoin de faire des efforts importants pour faire fonctionner ses équipes qui sont composés d'agents particulièrement motivés et pleinement responsables dans leur domaine de responsabilité. Il remercie M. le Président pour sa confiance et les membres du Bureau pour leur présence active. Il insiste sur la nécessité d'un accompagnement fort des élus pour bien effectuer le plan d'action très courageux et très novateur en matière de redevance incitative tout particulièrement. L'excellence dans laquelle le SMICTOM s'inscrit sur le terrain va servir à assurer la réussite de la redevance incitative unique.

M. PIELA commente le rapport d'activités trimestriel qui est remis aux délégués.

5. Divers / voeux

M. HAUSWALD fait le point sur les documents de communication élaborés dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de collecte : sur 21 documents prévus, il en reste 6 à réaliser. Une réunion de la Commission Communication est prévue le 16 décembre 2008. La distribution du Journal du Tri est prévue pour la fin de l'année.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 19h45.

Le Président du SMICTOM :

Le Secrétaire de Séance :

J.P. PIELA

J.L. PATRIS